

## DECLARATION DES PAYS MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

### *« FAIRE DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE D'APPLICATION EN MATIERE D'ADAPTATION ET DE LUTTE CONTRE LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »*

Les pays membres de la Commission de l'Océan Indien ont en commun des handicaps permanents aggravant les conditions dans lesquelles ils doivent aborder des défis majeurs pour assurer le développement durable de leur territoire en faveur des générations futures.

Situés au cœur de l'Océan Indien, ils doivent surmonter le défi de l'insularité, de l'isolement et de l'éloignement des grands marchés, ils doivent aussi faire face aux mutations profondes et rapides que connaît l'Humanité à l'heure de la mondialisation et du défi démographique qui touche les pays de leur environnement immédiat (Afrique et Asie). Les pays membres de la Commission de l'Océan Indien comptent aujourd'hui près de 20 millions d'habitants. La perspective d'un développement durable à long terme doit prendre en compte l'évolution démographique de ces pays qui devraient atteindre dans les 20 prochaines années près de 40 millions d'habitants, soit le double.

Tout en s'appuyant sur une communauté de destins et d'intérêts, les îles de l'océan indien disposent d'atouts pour atteindre cet objectif. La richesse de leur biodiversité, une population jeune et une richesse culturelle, issue des apports des plus grandes civilisations.

La solidarité entre ces îles trouve sa traduction notamment à travers les liens qui les unissent au sein de la Commission de l'Océan Indien, qui en janvier dernier, a élaboré ses orientations stratégiques pour renforcer cet esprit de codéveloppement durable à l'échelle de cette région du monde.

S'inscrivant dans la poursuite du plan de la Barbade, consacré lors de la Rencontre des Petits Etats Insulaires de Maurice (10 au 14 janvier 2005), les pays membres de la Commission de l'océan indien incarnent les difficultés qu'ont à résoudre les petites îles dont la vulnérabilité se trouve renforcée par les phénomènes naturels tels que les changements climatiques. Les conséquences du réchauffement climatique altèrent durablement l'environnement et menacent les ressources naturelles qui constituent la principale source de richesse et de subsistance pour les populations de ces îles.

Situées sur la ceinture intertropicale, ces îles sont directement exposées aux phénomènes climatiques extrêmes, qui dans les décennies à venir, sont promis à une intensification et à une multiplication de leur fréquence. La non prise en compte des changements climatiques dans les stratégies de développement globales aura des conséquences désastreuses sur les économies de ces îles. L'évolution du climat ayant aussi pour conséquence des bouleversements prévisibles sur l'équilibre agricole avec l'augmentation des crues et des sécheresses qui se traduiront à terme par une modification certaine de la donne agricole, menaçant les récoltes et les ressources marines et halieutiques.

La lutte contre les effets des changements climatiques a été au cœur des préoccupations de la conférence des Nations Unies des PEID. La Déclaration de Maurice réaffirme la volonté de la communauté internationale de déployer les efforts nécessaires pour atténuer cette vulnérabilité en s'appuyant notamment sur l'intensification de la

coopération régionale pour mutualiser les moyens des îles et ainsi faire face à ces défis majeurs.

Réunis ce mercredi 16 février 2005 à La Réunion - DATE HISTORIQUE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE DE KYOTO - à l'occasion de la Rencontre du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC),

Son Excellence Monsieur Mohamed ABDULHAMIDE, Ministre du Développement rural, de la Pêche, de l'Artisanat, et de l'Environnement de l'Union des Comores,

Son Excellence Monsieur Rajesh Anand BHAGWAN, le Ministre de l'Environnement et la « National Development Unit » de la République de Maurice,

La Représentante de son Excellence le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts de la République de Madagascar, Madame Fleurette ANDRIANTSILAVO, Secrétaire Générale du Ministère,

Le Représentant de son Excellence le Ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la République des Seychelles, Monsieur Francis BIJOUX, Directeur Général de la Planification Politique et Services, Président du Comité des Changements Climatiques,

Monsieur Paul VERGES, Président du Conseil Régional de La Réunion, Président de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique,

- 
- Prenant en compte les études menées et les conclusions conduisant à confirmer l'hypothèse d'une dégradation irréversible des conditions de développement dans les prochaines décennies liée au phénomène climatique,
    - ♦ Appellent l'attention de la communauté scientifique internationale sur les conséquences à long terme des changements climatiques sur leurs territoires, particulièrement exposés et vulnérables, en termes de dégradation de l'environnement, de menaces sur les ressources naturelles et marines et sur la santé des Hommes ;
    - ♦ Réaffirment leur attachement à prendre pleinement part au Programme d'actions pour le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement, consacré par le Plan de Maurice ;
    - ♦ Affirment, leur volonté de faire de la Région du sud ouest de l'Océan Indien une zone d'application de mesures d'adaptation dans le cadre des politiques de développement durable mises en œuvre dans chacune des îles, visant à réduire les effets du changement climatique ;
    - ♦ Préconisent que des moyens d'observation sur les conséquences de ce phénomène, soient mis en œuvre dans la zone océan indien, en mobilisant l'expertise de tous les pays membres de la Commission de l'Océan Indien, y compris l'expertise de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC),
    - ♦ Appellent, à cet effet, le soutien de la Communauté internationale pour le renforcement des capacités technologiques, scientifiques, et institutionnelles dans les pays membres de la Commission de l'Océan Indien,

- ♦ Proposent que ce projet soit inscrit au titre des programmes suivis par la Commission de l'Océan Indien, qui en assurera la mise en œuvre par le biais d'un comité de pilotage.

FAIT A SAINT DENIS DE LA REUNION, EN SEPT EXEMPLAIRES

LE MERCREDI 16 FEVRIER 2005

Pour l'Union des Comores,  
Son Excellence Mohamed ABDULHAMIDE, Ministre du Développement rural, de la Pêche,  
de l'Artisanat, et de l'Environnement,

Pour la République de Maurice,  
Son Excellence Rajesh Anand BHAGWAN, Ministre de l'Environnement, et la « National  
Development Unit »,

Pour la République de Madagascar,  
Madame Fleurette ANDRIANTSILAVO, Secrétaire Générale du Ministère de  
l'Environnement, des Eaux et des Forêts,

Pour la République des Seychelles,  
Monsieur Francis BIJOUX, Directeur Général de la Planification Politique et Services au  
Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles, Président du Comité des  
Changements Climatiques,

Pour la Région Réunion,  
Monsieur Paul VERGES, Président,  
Président de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique,

En présence du Docteur Rajendra PACHAURI, Président du Groupe d'Experts  
Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

En présence du représentant du Secrétariat Général de la Commission de l'Océan Indien,  
Denis BOSSARD